



MARCHÉ DE MAITRISE
D'OEUVRE POUR LES ÉTUDES
PRÉ- OPÉRATIONNELLES
D'AMÉNAGEMENT POUR LE
PARC D'ACTIVITÉS DES
MERCERIES A VAIR-SUR-LOIRE.

COMPLÉMENT D'INVENTAIRE
FAUNE, FLORE, ZONES HUMIDES

OCTOBRE 2018

BIOPHILUM - Philippe Frin
124 rue de Belpagnet 44150 Saint Géréon
Tel. 06 02 14 89 50 - Mail : frin_philippe@orange.fr

SIRET 822 318 770 00010

SOMMAIRE

1. Modes opératoires	2
1.1. Méthode d'identification et de délimitation des zones humides	2
1.2. Méthode d'inventaire faune, flore	3
2. Résultats de l'inventaire	5
2.1. Inventaire des zones humides du secteur nord-est.	5
2.2. Inventaire faune, flore	9
2.2.1. Flore	9
2.2.2. Faune	11
2.2.3. Diagnostic des haies	14
3. Préconisations (cf. Carte ci-après)	14

1. MODES OPÉRATOIRES

1.1. MÉTHODE D'IDENTIFICATION ET DE DÉLIMITATION DES ZONES HUMIDES

La prospection de **terrain** a eu lieu le mercredi 27 décembre 2017.

L'identification des **zones humides** a été réalisée sur la base des **critères floristiques** et des **critères pédologiques**, conformément à l'**arrêté du 24 juin 2008** modifié par l'**arrêté du 1^{er} octobre 2009**.

La **décision du Conseil d'État** en date du 22 février 2017 (n°386325), considérant que les deux **critères pédologique et botanique sont**, en présence de végétation, **cumulatifs**, a été **préciser dans la note technique** du 26 juin 2017 relatif à la caractérisation des zones humides. Deux hypothèses peuvent se présenter :

Cas 1 : *En présence d'une végétation spontanée, une zone humide est caractérisée, conformément aux dispositions législative et réglementaire interprétées par l'arrêt précité du Conseil d'État, à la fois si les sols présentent les caractéristiques de telles zones (habituellement inondés ou gorgés d'eau), et si sont présentes, pendant au moins une partie de l'année, des plantes hygrophiles. Il convient, pour vérifier si ce double critère est rempli, de se référer aux caractères et méthodes réglementaires mentionnés aux annexes I et II de l'arrêté du 24 juin 2008.*

Cas 2 : *En l'absence de végétation, liée à des conditions naturelles (par exemple : certaines vasières, etc.) ou anthropiques (par exemple : parcelles labourées, etc.), ou en présence d'une végétation dite «non spontanée», une zone humide est caractérisée par le seul critère pédologique, selon les caractères et méthodes réglementaires mentionnés à l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008*

Concernant les critères floristiques, lors de la reconnaissance de terrain, la **typologie de référence** est celle de **Corine biotopes**.

L'**analyse pédologique** effectuée a abouti à une bonne caractérisation des sols présents.

Au regard des caractéristiques du site d'étude, **24 sondages pédologiques** ont été réalisés. Leur positionnement a été raisonné en fonction de la végétation et de la topographie.

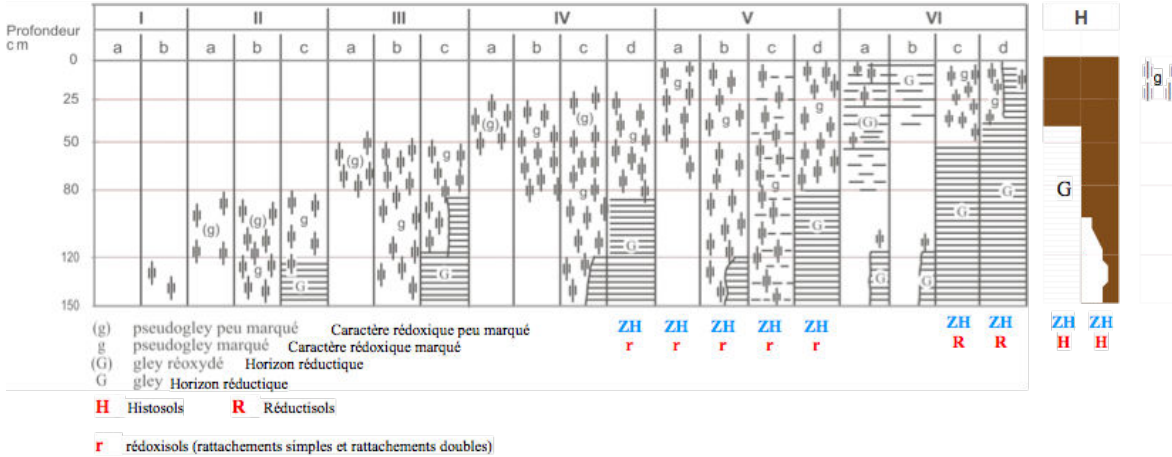
L'examen des sols a été réalisé sur une profondeur comprise entre la **surface du sol** et **0,70 m**, marquant un refus de tarière correspondant à la présence du socle.



Sondage pédologique n°8

L'identification des types de sols est basée sur les « Classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée modifié (GEPPA, 1981) », définies par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 (cf. schéma ci-dessous).

Morphologie des sols correspondant à des « zones humides » (ZH)



D'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981) - modifié

Morphologie des sols correspondant à des zones humides – Source GEPPA

1.2. MÉTHODE D'INVENTAIRE FAUNE, FLORE

Le référentiel taxonomique est le référentiel TAXREF v.11.0 du Muséum National d'Histoires Naturelles consultable sur le site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel. Les inventaires ont porté sur l'avifaune, les amphibiens et reptiles, la flore et le diagnostic des haies en complément de l'expertise faune, flore et milieux naturels réalisée par le bureau d'études ADEV environnement.

- **Avifaune**

Le recensement pour l'observation des oiseaux a été effectué par **contacts direct** à vue et par le chant en prospectant l'ensemble du linéaire de haie et milieux connexes.

La période d'inventaire permet la validation des indices de nidification sur le site des espèces observées. L'objectif principal est de réaliser un inventaire des populations d'oiseaux nicheuses en attribuant à chaque espèce un indice de nidification issu la codification EOAC (European Ornithological Atlas Committee).

Les observations et écoutes ont été effectuées en conditions météorologiques favorables : vent faible, matinée ensoleillée.

CODE	INDICES DE NIDIFICATION
	NIDIFICATION POSSIBLE
1	Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
2	Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
	NIDIFICATION PROBABLE
3	Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
4	Territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportement territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle
5	Parades nuptiales
6	Fréquentation d'un site de nid potentiel
7	Signes ou cris d'inquiétude d'un individu adulte
8	Présence de plaques incubatrices
9	Construction d'un nid, creusement d'une cavité
	NIDIFICATION CERTAINE
10	Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
11	Nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l'enquête)
12	Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
13	Adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop hautes ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adultes en train de couvrir
14	Adultes transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
15	Nid avec œuf(s)
16	Nid avec jeune(s) (vu ou entendu)

Indices de nidification, codification EOAC

- **Herpétofaune**

Les milieux favorables aux caches de reptiles ont été prospectés : tas de pierre, murets, mares, tas de détritus, de déchets verts, zones prairiales à végétation dense, zones exposées au sud... . La **recherche** a été réalisée **à vue**.

Les mares ont été prospectées à vue et à l'aide d'un troubleau suivant la méthode « capture, détermination, relâche ».

- **Flore**

L'inventaire s'est focalisé sur la recherche des plantes protégées et patrimoniales précoces en complément de l'inventaire réalisé en 2017. La **flore protégée et patrimoniale relevée** est localisée avec précision et fait l'objet d'une description spécifique : **évaluation des populations et statuts de protections et de rareté**. Pour cela, l'Atlas floristique de la Loire-Atlantique-Vendée, la base de données Calluna du Conservatoire Botanique National de Brest, la base de données Siflore de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux et la liste rouge des espèces menacées en Pays-de-la-Loire sont consultés.

2. RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE

2.1. INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU SECTEUR NORD-EST.

L'étude de la végétation et des sols atteste qu'aucune zone humide n'est présente sur le secteur nord-est. (cf. carte-après).

- **PRAIRIE MÉSOPHILE (CODE CORINE BIOTOPE 38.1)**

Le cortège floristique correspond à une prairie mésophile.

Les espèces présentes sont : *Dactylis glomerata*, *Anthoxanthum odoratum*, *Holcus lanatus*, *Lolium perenne*, *Achillea millefolium*, *Ranunculus acris*, *Trifolium repens*, *Taraxacum* sp., *Cirsium arvense*, *Alopecurus pratensis*, *Leucanthemum vulgare*, *Heracleum sphondylium*, *Rumex acetosa*.

Le sol ne présente pas de trace d'hydromorphie dans les 25 cm, des traces d'altération du socle sont visibles entre 40 à 70 cm. Un refus de tarière est noté entre 50 et 70 cm suivant les sondages.

- **PRAIRIE MÉSOHYGROPHILE (CODE CORINE BIOTOPE 38.1*37.2)**

Le cortège floristique correspond à une prairie mésohygrophile à tendance fraîche.

Les espèces présentes sont : *Anthoxanthum odoratum*, *Holcus lanatus*, *Lolium perenne*, *Juncus inflexus*, *Ranunculus acris*, *Trifolium repens*, *Cirsium arvense*, *Ranunculus repens*, *Agrostis stolonifera*, *Rumex acetosa*, *Plantago lanceolatum*.

Le sol présente des traces d'hydromorphie et d'altération du socle dans les 25 cm. Un refus de tarière est noté entre 25 et 35 cm suivant les sondages ce qui correspond à un « petit sol », sol peu profond. Ce type de sol n'est pas caractéristique de zone humide.

- **ETANGS (CODE CORINE BIOTOPE 22.1)**

L'étang ne présente pas d'herbier aquatique ni de végétation rivulaire développée. L'étang correspond à un plan d'eau mais pas une zone humide.

Les types de sols rencontrés dans le secteur nord-est :

N° de sondage	Type de sol (selon le GEPPA)	Caractéristiques	Nature du sol
1	Petit sol	Traces d'hydromorphie visible entre 5 et 30 cm en mélange avec des traces d'altération du socle. Refus de tarière à 40 cm, sol peu profond.	Non hydromorphe
2	Petit sol	Traces d'hydromorphie visible entre 20 et 30 cm en mélange avec des traces d'altération du socle. Refus de tarière à 30 cm, sol peu profond.	Non hydromorphe
3	Petit sol	Traces d'hydromorphie visible entre 5 et 30 cm en mélange avec des traces d'altération du socle. Refus de tarière à 30 cm, sol peu profond.	Non hydromorphe
4	Ia	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 60 cm.	Non hydromorphe

5	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 60 cm.	Non hydromorphe
6	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 60 cm.	Non hydromorphe
7	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 60 cm.	Non hydromorphe
8	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 70 cm.	Non hydromorphe
9	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 60 cm.	Non hydromorphe
10	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 70 cm.	Non hydromorphe
11	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 70 cm.	Non hydromorphe
12	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 70 cm.	Hydromorphe
13	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 70 cm.	Non hydromorphe
14	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 70 cm.	Non hydromorphe
15	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 60 cm.	Non hydromorphe
16	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 50 cm.	Non hydromorphe
17	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 50 cm.	Non hydromorphe
18	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 60 cm.	Non hydromorphe

19	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 60 cm.	Non hydromorphe
20	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 60 cm.	Non hydromorphe
21	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 50 cm.	Non hydromorphe
22	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 50 cm.	Non hydromorphe
23	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 50 cm.	Non hydromorphe
24	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 70 cm.	Non hydromorphe
25	la	Pas de traces d'hydromorphie dans les 25 cm sous la surface – Traces d'altération du socle visible à partir de 40 cm - Refus de tarière à 60 cm.	Non hydromorphe

Inventaire Zones Humides - secteur nord-est



Légende

- Transect
- sondages pédologiques (arrêté octobre 2009)
- perim
- Occupation du sol
- Étang
- Prairie mésophile
- Prairie mésohygrophile
- Ilot
- PARCELLE

0 50 100 150 m

Biophilum 2018
<https://biophilum.wordpress.com>

2.2. INVENTAIRE FAUNE, FLORE

Les inventaires correspondent à un complément du travail réalisé par le cabinet ADEV Environnement en 2017, ces compléments portent sur l'inventaire de la flore, des oiseaux, des amphibiens et reptiles et sur le diagnostic des haies. Les prospections ciblées ont eu lieu mars, avril, juin et septembre 2018.

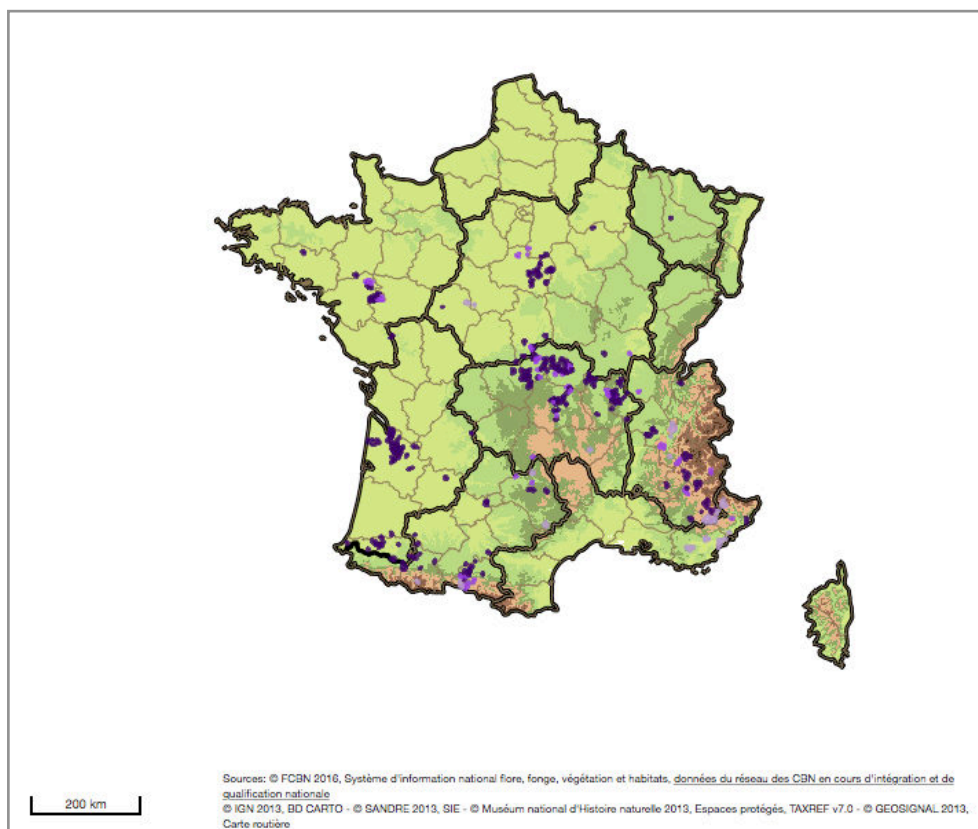
2.2.1. FLORE

- **PRAIRIE MÉSOPHILE (CODE CORINE BIOTOPE 38.2 ; EUNIS E2.21)**

L'inventaire réalisé en avril a permis de compléter les espèces observées, on peut particulièrement noter la présence de plusieurs stations de *Thlaspi alliaceum*, le Tabouret à odeur d'ail. Cette espèce est protégée en Pays de la Loire, elle y est très localisée principalement dans le secteur d'Ancenis - Saint Herblon - Anetz. Sur le site, elle est localisée le long d'un axe est-ouest en plusieurs stations allant d'une dizaine de pieds à environ deux cents pieds.

Liste des espèces observées en compléments de l'inventaire réalisé en 2017 par le cabinet ADEV environnement :

Orchis mascula, *Anacamptis morio*, *Ajuga reptans*, *Pastinaca sativa*, *Alliaria petiolata*, *Cardamine pratensis*, *Chaerophyllum temulum*, *Gaudinia fragilis*, *Bromus hordeaceus*, *Avena fatua*, *Ervum tetraspermum*, *Carex leersii*.



Carte de répartition du *Thlaspi alliaceum*

- **ÉTANG ET MARE (CODE CORINE BIOTOPE 22.1 ; EUNIS C1)**

L'étang situé au nord-est ne présente de végétation aquatique. L'Étang situé au sud-ouest au sein de la Pépinière de Vair-sur-Loire présente un herbier à *Potamogeton crispus* et *Nymphaea sp* (code Corine biotope 22.422*22.43).

La mare située à l'est présente une formation à *Typha latifolia* (Cb : 53.13) cette mare était en eau lors des passages en mars, avril et juin. Lors du passage en septembre la mare présentait un assec.

La mare au centre de la zone ne présente pas d'herbier aquatique et était à sec lors du passage en mars.

La mare à l'ouest présente un herbier aquatique à nénuphar exotique et une formation à *Typha latifolia* d'environ 100 m².



Typhaie - mare de l'est



Typhaie - mare de l'ouest

2.2.2. FAUNE

• Avifaune

Tous les oiseaux potentiellement nicheurs ont été relevés. La liste des codes EOAC est consultable au chapitre « Méthodologie d'inventaire ». Le tableau ci-après reprends les espèces d'intérêt patrimonial nicheuses sur le site.

Nom français	Nom latin	Statuts / code EOAC	Listre rouge France	Liste rouge PDL	Directive oiseaux	Protection internationale	Protection nationale	Source des données
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	2	NT	LC	DO II/2	CBe III	Article 3	BIOPHILUM 2018 ADEV 2017
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	?	CR	CR	DO II	CBe II	Article 3	SCE 2011
Bruand jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	3	VU	EN		CBe II	Article 3	BIOPHILUM 2018 ADEV 2017
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	?	LC	VU		CBe III	Article 3	SCE 2011
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2	VU	NT		CBe II	Article 3	BIOPHILUM 2018 ADEV 2017
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	1	VU	VU		CBe II	Article 3	ADEV 2017
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	2	VU	LC	DO I	CBe II	Article 3	BIOPHILUM 2018 ADEV 2017
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	?	VU	EN		CBe II	Article 3	SCE 2011
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	3	NT	LC		CBe II	Article 3	BIOPHILUM 2018 ADEV 2017
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	2	VU	NT	DO II	CBe III	Article 3	ADEV 2017
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	?	NT	CR		CBe II	Article 3	SCE 2011
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2	VU	NT		CBe II	Article 3	BIOPHILUM 2018 ADEV 2017

Légende du tableau précédent :

LC : préoccupation mineure	Les numéros accolés aux sigles des protections font références aux annexes des textes réglementaires
DO : Directive Oiseaux	
CBe : Convention de Berne	
IPA : indice ponctuel d'abondance (cf carte ci-après)	
EN : en danger	
VU : vulnérable	
NT : espèce quasi menacée	

D'autres espèces nicheuses et non nicheuses dont le statut de conservation n'est pas défavorable ont été observé sur le site (le code EOAC est indiqué entre parenthèse) : Accenteur mouchet *Prunella modularis* (2) ; Bruant zizi *Emberiza cirius* (1) ; Etourneau sansonnet *Sturnus vulgaris* (2) ; Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla* (1) ; Grive draine *Turdus viscous* (*non revue en 2018*) ; Merle noir *Turdus merula* (6) ; Mésange à longue queue *Aegithalos caudatus* (*non revue en 2018*) ; Mésange bleue *Parus caeruleus* (3) ; Mésange charbonnière *Parus major* (3) ; Moineau domestique *Passer domesticus* (3) ; Pigeon ramier *Columba palumbus* (1) ; Pinson des arbres *Fringilla coelebs* (3) ; Pouillot véloce *Phylloscopus collybita* (2) ; Rougegorge familier *Erithacus rubecula* (2) ; Rougequeue noir *Phoenicurus ochruros* (2) ; Tarier pâtre *Saxicola rubicola* (*non revue en 2018*) ; Tourterelle turque *Streptopelia decaocto* (2) ; Troglodyte mignon *Troglodytes troglodytes* (2) ; Vanneau huppé *Vanellus vanellus* (*non revue en 2018*) ; Pigeon colombin

Columba oenas (non revue en 2018) ; Pie bavarde *Pica pica* (1) ; Pic vert *Picus viridis* ; Perdrix rouge *Alectoris rufa* (non revue en 2018) ; Mouette rieuse *Chroicocephalus ridibundus* (non revue en 2018) ; Martinet noir *Apus apu* ; Lorient d'Europe *Oriolus oriolus* (non revue en 2018) ; Héron garde-boeufs *Bubulcus ibis* ; Héron cendré *Ardea cinera* ; Grive draine *Turdus viscivorus* (non revue en 2018) ; Grande aigrette *Casmerodius albus* (non revue en 2018) ; Goéland leucophaée *Larus michahellis* (non revue en 2018) ; Hirondelle rustique *Hirundo rustica*, Geai des chênes *Garrulus glandarius* (1) ; Faucon crécerelle *Falco tinnunculus* (1) ; Faisan de colchide *Phasianus colchidus* (non revue en 2018) ; Cygne tuberculé *Cygnus olor* (non revue en 2018) ; Corneille noire *Corvus corone* ; Choucas des tours *Corvus monedula* ; Chevalier culblanc *Actites hypoleucos* ; Chevalier guignette *Tringa ochropus* (non revue en 2018) ; Buse variable *Buteo buteo* ; Bergeronnette grise *Motacilla alba* (1) ; Aigrette garzette *Egretta garzetta*.

Au total une espèce d'intérêt communautaire est inscrite à l'Annexe I de la directive Oiseaux : **Martin-pêcheur d'Europe**. Cette espèce est présente sur l'étang situé au nord-est du site d'étude.

Plusieurs espèces nicheuses présentent un statut de conservation défavorable d'un point de vue national :

- **Quasi-menacé** : l'Alouette des champs, le Tarier pâle et le Traquet motteux
- **Vulnérable** : le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pipit farlouse, le Tarier des prés, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe.
- **En danger critique** : la Bécassine des marais.

Le statut de conservation à l'échelle régionale est défavorable pour de nombreuses espèces :

- **Quasi-menacé** : l'Alouette des champs, le Chardonneret élégant, le Tarier pâle, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe.
- **Vulnérable** : le Bruant proyer, la Linotte mélodieuse.
- **En danger** : le Bruant jaune, le Pipit farlouse et le Tarier des prés.
- **En danger critique** : la Bécassine des marais et le Traquet motteux.

Au regard des espèces inventoriées, douze espèces présentent un statut de conservation défavorable. Quatre espèces n'ont pas été revu depuis 2011 sur le site. La Linotte mélodieuse n'a pas été revu en 2018 malgré une recherche active sur le site, l'observation d'un individu en juillet 2017 ne peut être considéré comme un indice de nidification. Ce sont donc sept de ces espèces qui sont nicheuses au sein du site d'étude.

Ainsi, l'enjeu pour ce taxon est assez fort.

- **Herpétofaune**

Quatre amphibiens et trois reptiles ont été recensés sur le site. Trois amphibiens ont été observés au sein de la mare présente au sud-est ce qui lui confère un intérêt important comme site de reproduction. Le crapaud épineux est présent dans l'étang au nord-est. Le lézard des murailles est présent depuis le centre du site jusqu'à l'est. Le lézard à deux raies a été observé, en 2017 par le cabinet Adev, le long d'une haie au nord du site.

Nom français	Nom latin	Liste rouge France	Liste rouge PDL	Directive Habitats Faune Flore	Protection nationale	Source des données
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	LC	LC		Article 3	BIOPHILUM 2018 ADEV 2017
Grenouille agile	<i>Rana dalmatien</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	BIOPHILUM 2018
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	LC	LC		Article 3	BIOPHILUM 2018 SCE 2011
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	NT	NT	Annexe V	Article 5	BIOPHILUM 2018 ADEV 2017
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	BIOPHILUM 2018 ADEV 2017
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	LC	LC	Annexe IV	Article 2	ADEV 2017
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	LC	VU		Article 4	SCE 2011

Légende du tableau précédent :

LC : préoccupation mineure	Les numéros accolés aux sigles des protections font références aux annexes des textes réglementaires
VU : vulnérable	
NT : espèce quasi menacée	

Au regard des espèces inventoriées, de leur statut de conservation national et régional, l'enjeu pour l'herpétofaune est considéré comme modéré excepté sur la mare située au sud-est considérée comme site de reproduction d'importance forte.



Pontes de Grenouille agile



Lézard des murailles

2.2.3. DIAGNOSTIC DES HAIES

Une hiérarchisation des haies a été réalisée en fonction de l'analyse floristique réalisée par l'Aden en 2017, des résultats des inventaires faunistique et de la présence ou absence d'arbres à cavités, remarquables ou présentant des traces d'insectes saproxylophage.

3. PRÉCONISATIONS (CF. CARTE CI-APRÈS)

- Conservation des haies à enjeux et une bordure enherbée.
- Conservation des mares à typhaie.
- Conservation d'un corridor comprenant la mare située à l'est jusqu'à l'étang situé au nord-est permettant la préservation du site de reproduction des amphibiens, des populations de Lézard des murailles et plusieurs sites de reproduction de l'avifaune.
- Conservation d'un corridor « est ouest » comprenant les populations de *Thlaspi alliaceum* et la station de Grand capricorne.
- Les aménagements paysagers devront intégrer ces éléments sans dénaturation.
- Les travaux devront respecter les dates de reproduction de la faune.



Inventaire Faune Flore 2018

